

CTL du 14 juin 2021

Vos élus CFDT-CFTC ont siégé au CTL du 14 juin 2021 après avoir boycotté la première convocation comme l'ensemble des organisations syndicales.

Plusieurs points sensibles étaient à l'ordre du jour :

- **Modification des horaires d'ouverture de Saint-Étienne Amendes :**

L'accueil du public dans cette Trésorerie ne sera plus assuré que trois matinées, les lundi, mardi et jeudi. Là encore c'est la conséquence du manque d'effectif induit par les suppressions d'emplois à répétition qui rend la tâche des collègues ingérable. La réduction des plages d'ouverture doit, selon la Direction, permettre aux collègues de répondre au téléphone et d'effectuer le travail de back office.

Nous avons insisté sur le fait que l'accueil était problématique dans cette trésorerie du fait de la concentration d'un public difficile dans un lieu réduit. La diminution des plages d'ouverture va encore augmenter cette promiscuité qui est source d'énerverment des usagers et de stress pour les collègues. Nous avons aussi parlé du problème de déport sur les autres sites notamment celui de Grüner. Il nous a été répondu que cette réduction était le vœu des agents et que le problème de déport ne concernera « que » 2 matinées par semaine puisque l'ouverture des autres sites sera modifiée au 1^{er} juillet.

Le manque de personnel cause une érosion du service public, ces mesures très visibles en sont l'incarnation frappante.

Vos élus CFDT-CFTC ont voté contre

- **Mise en place de l'accueil sur rendez-vous à Saint-Etienne amendes :**

Nous estimons que la sécurité des agents n'est pas assurée dans le local qui doit servir à cet accueil. De plus à l'instar du domaine fiscal, les redevables ne peuvent pas prendre de rendez-vous en ligne. Ils devront, soit téléphoner et surcharger encore l'accueil téléphonique saturé, soit venir prendre rendez-vous – quel gain !

Vos élus CFDT-CFTC ont voté contre

- **Bilan du dispositif exceptionnel de télétravail :**

Cette présentation n'était pas soumise au vote.

Du fait de la crise sanitaire, le taux d'équipement en matériel nomade est passé de 20 % fin 2019 à 50 % en février 2021 avec un objectif de 80 % fin 2021. Au niveau national, sur un an le taux d'équipement a plus que doublé dans l'ensemble des services.

- **Nouveau protocole de télétravail applicable à la DGFIP :**

Ce nouveau protocole était déjà en ligne avant le vote en CTL ! Dès le 15 juin, les agents peuvent faire leur demande de télétravail directement dans Sirhius. Cette demande sera validée ou rejetée par le chef de service et non plus par les RH. Les recours éventuels seront à faire auprès de la Direction.

Au rang des nouveautés :

Possibilité d'avoir jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine

Possibilité d'opter pour des jours flottants annuels qui seront à poser en accord avec le chef de service (toujours dans la limite de 3 jours par semaine). Cette possibilité peut se cumuler avec des jours fixes de télétravail.

La demande de télétravail peut se faire à tout moment de l'année et sa durée n'est pas limitative, il n'y aura donc pas de renouvellement à demander.

Nous déplorons la trop faible compensation financière (maximum 10 € par mois) accordé aux télétravailleurs.

Nous avons posé la question du secret médical dans le cadre du télétravail pour problème de santé. Selon la Direction, en aucun cas ce secret médical ne sera rompu.

Nous avons aussi questionné le Président sur le motif de refus lié au « délai raisonnable » qu'il doit y avoir entre le lieu de travail et le lieu de télétravail. Cette notion nous paraît floue et sujette à interprétation alors même que le télétravail n'a plus vocation à être pratiqué exclusivement au domicile. M. OZIOU n'a pas voulu s'engager sur une règle précise qui pourrait faire jurisprudence. Une certaine souplesse sera demandée aux chefs de service et, les recours seront étudiés au cas par cas.

Vos élus CFDT-CFTC se sont abstenus

- **Présentation de VOX usagers :**

Ce dispositif va permettre aux usagers des SIP de laisser un avis en ligne sur le site service public + comme sur tripadvisor !

Ces avis seront publiés après modération puis transmis aux directions locales pour apporter une réponse à l'utilisateur.

Nous savons tous que seules les personnes mécontentes laisseront un avis. Cela n'est-il pas un moyen pour la DG de discréditer encore le service public afin de mieux le torpiller ensuite ?

Et tous ces moyens, toute cette énergie mis en place ici ne seraient-ils pas plus utiles dans les services qui croulent sous leurs charges de travail ?

Vos élus titulaires : Jean-Luc Fouilland et Emmanuel Robert